



ONU  HABITAT



# RÉPUBLIQUE DU CONGO : PROFIL URBAIN DE POINTE-NOIRE



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Raphaëlle Vignol, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.  
Copyright © 2012

HS Number: HS/113/12F

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132527-0

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : [unhabitat@unhabitat.org](mailto:unhabitat@unhabitat.org)

[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

Couverture : © David Gianfaldoni/DR



ONU  HABITAT



# RÉPUBLIQUE DU CONGO : PROFIL URBAIN DE POINTE-NOIRE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	8
GOUVERNANCE	10
FONCIER	11
BIDONVILLES	13
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	14
ENVIRONNEMENT	15
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	16
SERVICES URBAINS DE BASE	17

## AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

**Dr. Joan Clos**

Directeur exécutif, ONU-Habitat

## PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

## MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.



# RÉPUBLIQUE DU CONGO



# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## INTRODUCTION

Pointe-Noire est une ville de la République du Congo située au centre-ouest de l'Afrique sur la façade atlantique. Du fait de l'activité pétrolière et de son port en eau profonde, elle peut être considérée comme le poumon économique du pays. La ville s'étend sur des terrains peu élevés, sa superficie actuelle est estimée à 114 400 ha. La ville est constituée d'une série de petits plateaux séparés les uns des autres par de larges zones insalubres, ce qui crée de graves problèmes d'assainissement et de communication.

La population de la municipalité de Pointe-Noire est de 1 100 000 habitants, répartis sur 4 communes. La ville compte 48 % d'habitants de moins de vingt ans et 33 % de chômeurs. La langue la plus parlée est le kikongo suivie du français, langue officielle du pays.

## GOUVERNANCE

La commune de Pointe-Noire a été instituée comme collectivité locale décentralisée par la loi fixant ses compétences et ses missions. Elle est gouvernée par un conseil municipal élu au suffrage direct et ayant à sa tête un président du conseil qui assure le rôle de maire. Le conseil municipal de Pointe-Noire compte 75 membres. Les arrondissements sont dirigés par des administrateurs-maires nommés par le gouvernement.

La tutelle directe de la collectivité locale est assurée par le ministère de l'Administration, du territoire, de la décentralisation et de la sécurité. Pour chaque année de son mandat, le conseil adopte un programme de développement de la ville tourné essentiellement vers l'amélioration des conditions de vie de la population.

## FONCIER

Le cadre légal et institutionnel du foncier constitue l'une des priorités du gouvernement central et régional, car la maîtrise du foncier est la condition *sine qua non* pour la réussite de tout programme de développement urbain et de résorption de la pauvreté urbaine.

## BIDONVILLE

Aujourd'hui, le phénomène de bidonvilisation est le produit de l'absence de planification dans la gestion urbaine. Elle permet, en effet, aux propriétaires terriens et à d'autres citoyens de spéculer sur la vente de terrains, obligeant les populations les plus pauvres à occuper les berges des rivières ou à s'installer sur le domaine public.

## GENRE ET DÉVELOPPEMENT

Si la majorité de la population ponténergine est composée de femmes, celles-ci sont pourtant très peu représentées dans les instances dirigeantes de la ville. D'une manière générale, elles sont plus exposées à la pauvreté, au manque d'éducation. L'accès à la terre, s'il ne leur est pas interdit, reste plus difficile. Enfin, le taux de prévalence du VIH/SIDA est plus élevé chez les femmes qu'il ne l'est chez les hommes.

## ENVIRONNEMENT

Malgré les dispositions légales contenues dans la loi de 1991 portant sur l'environnement, Pointe-Noire présente un tableau peu favorable sur le plan environnemental. On peut en effet déplorer :

- la présence d'importants dépôts de déchets d'hydrocarbures, de sacs en plastique, de bouteilles, etc. sur le long des côtes marines ;
- les zones industrielles dégagent d'épaisses fumées polluantes l'atmosphère ;
- l'absence d'un réseau d'assainissement approprié contribue sévèrement à l'insalubrité de certains quartiers de la ville.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

L'activité pétrolière constitue toujours le secteur principal de l'économie ponténergine. Elle emploie une importante main-d'œuvre et contribue au développement de nombreuses activités de sous-traitance. La présence du port, l'essor des services, ainsi que la construction d'un aéroport international, ont fait de Pointe-Noire une cité de première importance pour le commerce africain et mondial. La ville de Pointe-Noire assure 83 % des recettes budgétaires du Congo.

## SERVICES URBAINS DE BASE

L'analyse de la situation actuelle nous informe que la grande majorité de la population n'a pas accès aux services urbains de base. Quand elle peut profiter de l'accès à l'eau ou à l'électricité, les services sont chers et de très mauvaise qualité. En dehors du secteur de la communication, où les opérateurs privés sont en charge de la majorité des services, les autres secteurs d'importance vitale sont restés le monopole de l'État (l'eau et l'électricité).

## INTRODUCTION

Pointe-Noire est une ville de la République du Congo située au centre-ouest de l'Afrique sur la façade atlantique. Du fait de l'activité pétrolière et de son port en eau profonde, elle peut être considérée comme le poumon économique du pays. Pointe-Noire, appelée aussi Ponton la belle, en plus d'être la capitale du département du Kouilou, est la capitale économique du pays.

La ville s'étend sur des terrains peu élevés, conquis sur des lagunes et sur une terrasse de 12 à 20 m d'altitude. Sa superficie actuelle est estimée à 114 400 ha. La ville de Pointe-Noire est bâtie sur une plaine littorale sableuse. Elle est sillonnée par de nombreuses rivières bordées par de larges zones inondables. Le site, du fait du manque d'aménagements appropriés, est en grande partie insalubre. La ville est donc constituée d'une série de petits plateaux séparés les uns des autres par de larges zones insalubres, ce qui crée de graves problèmes d'assainissement et de communication.

La ville de Pointe-Noire possède un climat subéquatorial océanique, sous l'influence d'un courant marin froid de juin à septembre et d'un courant marin chaud d'octobre à mai. Il y a 2 saisons distinctes, la saison sèche de juin à septembre et la saison des pluies d'octobre à mai.

La population de la municipalité de Pointe-Noire est de 1 100 000 habitants, répartis sur 4 communes. Les Congolais représentent environ 75 % de la population, le reste étant constitué de ressortissants de la République démocratique du Congo, d'Ouest-Africains, de Libanais et d'expatriés européens. La ville compte 48 % d'habitants de moins de vingt ans et 33 % de chômeurs. La population de la ville est majoritairement chrétienne (42 %), mais 30 % des Congolais appartiennent aux églises africaines évangéliques dites « de réveil », 3 % d'entre eux sont musulmans et 25 % sont athées. La langue la plus parlée est le kikongo suivie du français, langue officielle du pays.

## ADMINISTRATION

administrative actuelle de la ville, composée de 4 arrondissements pour un total de 83 quartiers, s'organise comme suit :

- Arrondissement 1 : Lumumba, 19 quartiers ;
- Arrondissement 2 : Mvoumvou, 11 quartiers ;
- Arrondissement 3 : Tiétié, 26 quartiers ;
- Arrondissement 4 : Loandjili, 27 quartiers.

## DÉMOGRAPHIE

Depuis sa fondation jusqu'en 1990, Pointe-Noire a connu un taux d'accroissement de sa population de 4,5 %. Cette croissance fulgurante a fait d'un village de 2 000 habitants, une ville qui compte aujourd'hui près de 1 million d'habitants. Selon le recensement de 2007, avec ses 1 100 000 habitants, Pointe-Noire est la deuxième ville la plus peuplée de la République du Congo. D'après les prévisions statistiques, la population devrait atteindre 1 500 000 habitants d'ici 2015.

Le boom démographique de Pointe-Noire se situe entre les années 1993 et 2002. Avec les effets de la guerre, de nombreux habitants de Brazzaville, de Dolisie et de nombreuses régions (Pool, Bouenza, Lékoumou et Niari) se sont déplacés vers les villes côtières pour des raisons de sécurité. L'exode rural reste cependant la cause principale de la croissance démographique.

Quelques données nous informent plus précisément sur cette croissance démographique et sur la façon dont se compose la population de Pointe-Noire :

- La taille moyenne des ménages est passée de 5,5 à 7 personnes entre 1980 et 2010 ;
- Cette population en majorité jeune, comprend 55 % de femmes et 45 % d'hommes ;
- La proportion de jeunes dans la population de la ville est estimée à 48 %.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_18790](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18790)

